



Procès-verbal de la séance de conseil municipal du 24 mars 2023

Date de la convocation et affichage : le 10 mars 2023.

Date d'affichage du procès-verbal : le 31 mars 2023.

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 8

Pouvoirs : 2

Votants : 10

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la Mairie de Chepy sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, maire

Étaient présents Mesdames, Messieurs :

MENISSIER Martine, VILLÉ Gérard, DUROST Raphaël, GIOVANNI Philippe, SOURDET Joëlle, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

Était absente et excusée Madame : CASERT Catherine.

Ayant donné leur pouvoir : Monsieur ROBERT Pascal à RENAULT Sylvaine et Monsieur MAILLARD Dany à Monsieur ROUSSINET Jérôme.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été élue secrétaire : Madame MENISSIER Martine.

Monsieur ROUSSINET Jérôme, le Maire rappelle que le procès-verbal de la Séance du 21 février 2023 a été adressé à tous les Membres du Conseil Municipal.

Aucune observation n'ayant été formulée, Monsieur ROUSSINET Jérôme, le Maire, soumet, alors le procès-verbal à l'approbation de l'Assemblée qui l'adopte à l'unanimité.

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont ensuite examinées :

Délibérations :

- *Devis sur travaux d'élagage des peupliers,*
- *Délais des amortissements des subventions,*
- *Mise en place du règlement intérieur après avis du CT,*
- *Requalification de la RN44 – Acceptation du contrat de maîtrise d'œuvre après consultation.*

Questions diverses :

- *Renouvellement de la Commission de contrôle des élections,*

DELIBERATIONS :

1511-2023 : Proposition d'achat de bois sur pieds -peupliers - :

Monsieur le Maire informe l'ensemble des Conseillers Municipaux présents qu'ils conviendrait de faire abattre une partie des peupliers appartenant à la Commune.

Malgré plusieurs demandes de propositions de rachat de bois sur pieds une seule proposition est parvenue à la Commune : celle de l'entreprise MINET. FORET. EVOLUTION, dont l'offre forfaitaire s'élève à 2 560€ pour un lot de 73 peupliers.

Après concertation, les Conseillers Municipaux décident **d'accepter à l'unanimité** l'offre proposée par l'entreprise MINET. FORET. EVOLUTION.

1512-2023 : Durée des amortissements des subventions reçues :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune, en date du 16 novembre 2021 avait délibéré pour l'application de la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2022. Aussi, la mise en place de la nomenclature comptable et budgétaire M57 implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations.

Après concertation les membres du Conseil Municipal décident de fixer l'amortissement pour une durée de 10 ans les immobilisations incorporelles suivantes :

<i>Emetteur</i>	<i>Année de versement</i>	<i>Durée d'amortissement</i>	<i>Montant de la participation</i>
SIEM (204182)	2020	10 ans	4800.00 €
CCMC (20411)	2020	10 ans	3972.00 €

L'harmonisation des durées d'amortissement sera établie suivant le tableau ci-dessus et applicable dès l'émission du mandat pour tous les biens identiques acquis à compter du 01 janvier 2023.

1513-2023 : Mise en place du règlement intérieur après avis du CT :

Après avis favorable du Comité Technique réuni en date du 22.11.2022 et lecture des observations, Monsieur le Maire appelle au vote les membres du Conseil Municipal concernant la mise en application du Règlement intérieur.

Ces derniers **décident à l'unanimité :**

- d'adopter le règlement intérieur, avec quelques modifications relatives aux observations du Comité Technique,
- de mettre en application le présent règlement dès le 1er avril prochain.

1514-2023 : Requalification de la RN44 – Acceptation du contrat de maîtrise d'œuvre après consultation :

Pour faire suite aux multiples réunions concernant le projet de requalification de l'ancienne RN44 Monsieur le Maire soumet aux Conseillers Municipaux trois devis de consultation de maîtrise d'œuvre :

- VRD Partenaire : 58 012.50€ HT,
- PIECHOWSKI LEBLANC BRETON : 58 000.00€ HT,
- TERRA Géomètres experts : 53 550.00€ HT.

Après concertation, à l'**unanimité** les Conseillers Municipaux retiennent l'offre de TERRA Géomètres Experts pour un montant de 53 550.00€ HT et chargent Monsieur le Maire de signer tout document relatif à cette mission.

Questions diverses :

Fête patronale et feu d'artifice :

La fête patronale aura lieu cette année les 16 et 17 septembre 2023. Comme à l'accoutumée, une année sur deux, il est décidé qu'un feu d'artifice sera tiré pour cette occasion.

Renouvellement de la Commission de contrôle des listes électorales :

Monsieur le Maire informe que les membres de la Commission de contrôle nommés auparavant donnent leur accord pour refaire un mandat.

Ainsi la composition de la Commission de contrôle sera proposée comme telle :

- Conseiller municipal, Monsieur GIOVANNI Philippe et Madame DIOUY Béatrice demeure sa suppléante,
- Délégué de l'administration – Monsieur Jean-Luc DIOUY,
- Délégué auprès du Tribunal Judiciaire – Monsieur PROBST Walter.

Travaux de sente piétonne :

Monsieur le Maire informe les Conseillers que les travaux de création de la sente piétonne, prévus entre Chepy et Moncetz, débiteront prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h10.

Fait à Chepy, le 31 mars 2023

La secrétaire de séance,

M. MENISSIER

Le Maire,

J. ROUSSINET

20, Rue Saint Jean – 51240 CHEPY